

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2215

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 18

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« à l'article L. 225-209 et suivants »,

les références :

« aux articles L. 225-206 à L. 225-217 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.